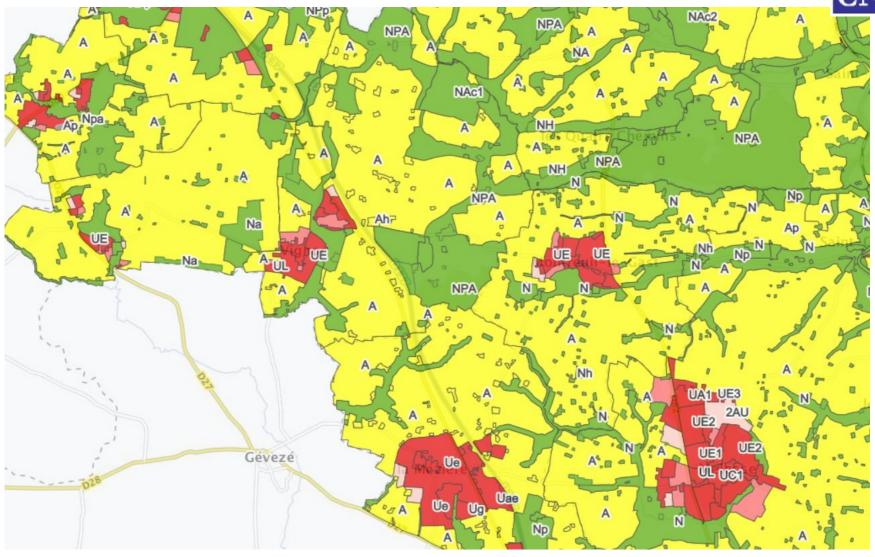


#### GT CNIG DDU





### Ordre du jour

- Revue du précédent compte-rendu, infos diverses
- Actus et besoins métier (E. Alleman)
- Point d'avancement du SG6 Struct. Règlement Urbanisme (A. Lenain)
- Point d'avancement du SG5 Symbolisation (N. Kulpinski, L. Lemaire)
- Appel à commentaires pour les standards PLU/CC et SRU (A. Gallais)
- Retex sur la mise en place de la RPCU à Rennes Métropole (M. Basles)
- Points divers



# Maintenance évolutive des géostandards PLU/CC

#### **Evolutions PLU/CC**

				1			
08/07/22	PLU	v2017d	V2022-07		P51 §4.3	amélioration	Le contenu de 0_Procedure se réfère aux article R153-22 et R153-20 du C. Urba
20/06/22	PLU	v2017d	V2022-07		p32 §3.3	amélioration	ajout PRES 18-12à14 (OAP renaturation, protect. franges urb & rurales, recul du trait de côte)
10/06/22	PLU & CC	v2017d	V2022-07		P20 §3.2	correction	Le remplissage de l'attribut NOMPROC est obligatoire pour faciliter le suivi histo. Des DU
07/06/22	PLU & CC	v2017d	V2022-07	p25 §3.3	p35 §3.3	amélioration	Ajout INFO 42-00 clôture déclarations préalable
31/05/22	PLU	v2017d	V2022-07		p22 §3.2	amélioration	intégration des attributs DESTOUI, DESTCDT, DESTNON dans la table ZONE_URBA
31/05/22	PLU & CC	v2017d	V2022-07		§3.2	amélioration	intégration de l'attribut SYMBOLE dans ZONE_URBA, PRESCRIPTION, INFORMATION
07/03/22	PLU	v2017d	V2022-07	P23 §3.1	p23 §3.2	amélioration	ajout de l'attribut NATURE sur les tables de prescriptions
07/03/22	PLU	v2017d	V2022-07		p22 §3.2	amélioration	réintégration de l'attribut FORMDOMI dans la table ZONE_URBA
23/11/21	PLU	v2017d	V2022-07		p29 §3.3	amélioration	PRESC 18-05 fait référence au L151-7 1° (le 1° a été précisé)
14/09/21	PLU & CC	v2017d	V2022-07	p25 §3.3	p35 §3.3	amélioration	ajout INFO 41-00 Bande de recul le long des axes à grande circulation
18/08/21	PLU	v2017d	V2022-07	p26 §3.3	p27 §3.3	amélioration	Précisions apportées dans <procedureurbatype> sur les codes MJ, MS, RA, RS</procedureurbatype>
	17/02/2021 - DIFFUSION DU STANDARD CNIG PLU/CC v2017d						

<u>v2022 - juillet 2022</u>

- Ajout de codifications de périmètres d'informations 41-00 et 42-00
- Ajout de l'attribut NATURE sur les tables prescriptions
- Ajout de l'attribut SYMBOLE permettant une symbolisation alternative à la symbolisation standard
- Réintégration de l'attribut FORMDOMI (anciennement DESTDOMI) dans la table ZONE URBA
- Ajouts des attributs DESTOUI, DESTCDT, DESTNON dans la table ZONE URBA
- Le remplissage de l'attribut NOMPROC devient obligatoire
- Ajout de codifications de Prescriptions 18-12 à 18-14
- Le contenu de 0 Procedure se réfère aux article R153-22 et R153-20 du C. Urba

#### Nouveaux codes PRESC et INFO

I			<u> </u>		
1	<u>18</u>	18 12 OAP secteurs de renaturation		L. 151-7 I 4°	
	<u>18</u>	<u>13</u>	OAP relatives à la protection des franges urbaines et rurales	L.151-7 I 7°	
	<u>18</u>	<u>14</u>	OAP recul du trait de côte	L.151-7 III	
- 1					

41	<u>00</u>	Bande de recul le long des axes à grande circulation	L111-6 code de l'urbanisme	Pas de référence pour l'annexion
42	<u>00</u>	Secteur dans lequel l'édification d'une clôture doit être précédée d'une déclaration préalable	L151-19 code de l'urbanisme	R. 421-12

# Table ZONE\_URBA

Nom de la tab	ole: <insee ou="" siren="">_ZONE_URBA_<dat< th=""><th>TAPPRO&gt;</th><th></th><th>Géom</th><th>étrie : surfacique</th></dat<></insee>	TAPPRO>		Géom	étrie : surfacique
Table contena	nt les zonages du document d'urbanisme				
Attribut	Définition Occurrences			Type	Contraintes sur l'attribut
LIB_IDZONE	Identifiant d'objet (cf §5.2)	Ex : 44712_PLU_20041103_ZO112		C40	Attribut optionnel Valeur vide interdite
LIBELLE	Nom court de la zone tel qu'il apparaît sur le	plan de zonage (ex : Uc)		C12	Valeur vide interdite
LIBELONG			C254	Valeur vide autorisée	
TYPEZONE	Type de la zone classé dans une nomenclatu	ıre simplifiée.	Énumération ZoneUrbaType	C3	Valeur vide interdite
FORMDOMI	Forme d'aménagement dominante souhaitée de répondre aux besoins de réhabilitation, re d'aménagement. Par exemple, une zone de t forme urbaine dominante différer suivant qu'e préférentiellement tel type d'habitat ou d'équi	structuration ou type U peut voir sa elle accueille pement.	<u>Énumération</u> <u>FormdomiType</u>	<u>C4</u>	<u>Valeur vide autorisée</u>
	Cet attribut est à renseigner en procédant à u la zone, ou des dispositions générales du règ Toutes les zones de même libellé (Ex : Uc) o dominante correspondant aux indications por	alement. nt a priori la même f tées dans le règlem	forme urbaine lent		
DESTOUL	destinations et sous-destinations autorisées,			<u>120</u>	Valeur vide autorisée
DESTCDT	conditionnées, interdites dans une zone en			ᆗ	
DESTNON	application des articles R151-27 et R151-28 du code de l'urbanisme		31-51-52 -36-37-44-45-53-54		
NOMFIC	Nom du fichier contenant le texte du règleme		30 31 44 43 33 34	C80	cf conv. de nommage §4.3 valeur vide interdite
URLFIC	Lien d'accès au fichier contenant le texte du règlement intégral indexé	règlement de la zon	e ou à défaut du	C254	Hyperlien valeur vide autorisée
IDURBA	Identifiant du document d'urbanisme (cf. table			C30	Valeur vide interdite
DATVALID	ont fait part du besoin de conserver la date d'apparition ou de dernière modification des zones urba. La date de la dernière validation de la zone correspond à celle du dernier changement apporté à la zone ou à son règlement.	date de validation e au sein d'un PLU a février 2012, cela s pas été impactée p PLU depuis le 6 ma b) Si pour une zone OAP sont modifiée modifier sa date de	ignifie qu'elle n'a ar les évolutions du ai 2007. e AU seules les s, il y a lieu de validation.		Antérieure ou égale à DATAPPRO Valeur vide autorisée, sauf dans le cas d'une révision totale où toutes les dates de validation sont réinitialisées à la date d'approbation du nouveau document.
SYMBOLE	Symbolisation alternative, le cas échéant. Elle fait référence au registre des symboles.	ZONE_ <typezone> cf. § Attribut SYMB</typezone>		<u>C20</u>	Valeur vide autorisée

# Attribut FORMDOMI

Ty pe éi	ype énuméré : <formdomitype></formdomitype>					
Définiti	ion	Forme d'aménagement dominante souhaitée pour la zone d'urbanisme				
Code	Libellé					
0000	sans objet ou non encore définie de	ans le règlement				
0100	habitat	Type d'habitat non défini.				
0101	habitat centre-ville	Petites parcelles étroites – bâti implanté en mitoyen et à l'alignement Rues sinueuses et non structurées.				
0102	habitat centre-villageois	Tissus compact souvent en promontoirePetites parcelles étroites – bâti implanté en mitoyen et à l'alignement. Rues sinueuses et non structurées.				
0103	habitat faubourg	Tissus compact et dense en extension du centre ancien (ou village rue?) Petites parcelles étroites (400 m²) en forme parallélogramme – bâti implanté en mitoyen et à l'alignement.				
0104	habitat hameau	Regroupement ancien de quelques bâtiments autour d'un édifice (bastide, ferme, château). Parcelles plutôt grandes mais variable selon le contex te – bâti implanté en retrait des limites séparatives. Rues sinueuses et étroites.				
0105	habitat collectif	(R+3 et plus). Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins. Taille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.				
0106	habitat petits collectifs	(R+2 max)Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins Taille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.				
0107	habitat pavillonnaire dense	Tissus résidentiel discontinu, dense, organisé et présentant une certaine homogénéité.  Petites parcelles (350 m²) en forme homogène – bâti implanté en retrait des limites parcellaires.				
0108	habitat pavillonnaire peu dense	Tissus discontinu, non organisé et hétérogène. Bâti implanté de manière aléatoire – plutôt grandes parcelles (400 à 1 000 m² environ) - bâti implanté en retrait des limites parcellaires.				
0109	habitat <u>maitrisé</u>	Bâti isolé au milieu d'un espace naturel, agricole ou forestier Parcelles de forme variable avec prédominance pour les grandes de plus de 1 000 m² - bâti implanté en retrait des limites parcellaires.				
0200	activité	Type d'activité non défini.				
0201	activité industrielle / logistique / commerciale	Zone regroupant des entreprises, usines, entrepôts, surfaces commerciales visibles et en dehors des zones urbanisées.				
0202	activité commerces	Espace regroupant des commerces de proximité. Parcelles de taille et forme variables.				
0203	activité bureaux	Ensembles d'immeubles de bureaux privatisés abritant des entreprises et activités tertiaires Parcelles de taille et de formes variables – surface de parkings importante mais espaces verts présents.				
0300	mix te habitat / activité	Valeur réservée aux zones AU dont la destination <u>n</u> 'est pas encore arrêtée.				
0400	loisirs et tourisme	Type de loisir et de tourisme non défini.				
0401	loisir parc et jardin	Parcs et jardins en milieu urbain				
0402	loisir parc d'attraction	Parcs d'attraction				
0403	loisir balnéaire et nautique	Plages, port de plaisance				

GT CNIG DDU n°2022-4 du 8 se

### Attributs DESTOUI, DESTCDT, DESTNON

Ty pe é	numéré : < Destination Ty	rpe>				
Définit	ion : Destinations et sous	-destinations d'une zone d'urbanisme				
Code	Destination	Sous-Destination				
10	Exploitation agricole et	t forestière				
11		ex ploitation agricole				
12		ex ploitation forestière				
20	Habitation					
21		logement				
22		hébergement				
30	Commerce et activités	de service				
31		artisanat et commerce de détail				
32		restauration				
33		commerce de gros				
34		activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle				
35		cinéma				
36		hôtels				
37		autres hébergements touristiques				
40	Equipements d'intérêt d	collectif et services publics				
41		locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés				
42		locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés				
43		établissements <u>d</u> 'enseignement, de santé et <u>d</u> 'action sociale				
44		salles <u>d</u> 'art et de spectacles				
45		équipements sportifs				
46		autres équipements recevant du public				
50	Autres activités des sec	teurs secondaire ou tertiaire				
51		industrie				
52	$\neg$	entrepôt				
53		bureau				
54	7	centre de congrès et <u>d</u> 'ex position				
99	Autres activités, usages	s et affectations des sols. Il est recommandé de consulter le règlement littéral.				

#### Attribut SYMBOLE

SYMBOLE	Symbolisation alternative, le cas échéant.	ZONE_ <typezone>_NNN</typezone>	C20	Valeur vide autorisée
	Elle fait référence au registre des symboles.	cf. § Attribut SYMBOLE		

**Attribut SYMBOLE** Cet attribut porte, le cas échéant, une valeur de symbolisation alternative à la symbolisation par défaut. Pour être applicable, cette symbolisation doit avoir été préalablement référencée dans le registre des symboles des documents d'urbanisme maintenu par le CNIG.

Le format de la valeur à renseigner est fonction de la classe d'objet :

- ZONE <typezone > NNN (ex : ZONE AUs 002)
- PSC-<S/L/P> <typepsc>-<stypepsc> NNN (ex : PSC-L 15-01 004)
- INF-<S/L/P> <typeinf>-<stypeinf> NNN (ex : INF-S 17-00 003)

Le suffixe NNN (ex : 004) correspond au numéro de symbole dans le registre pour la classe et le type considérés.

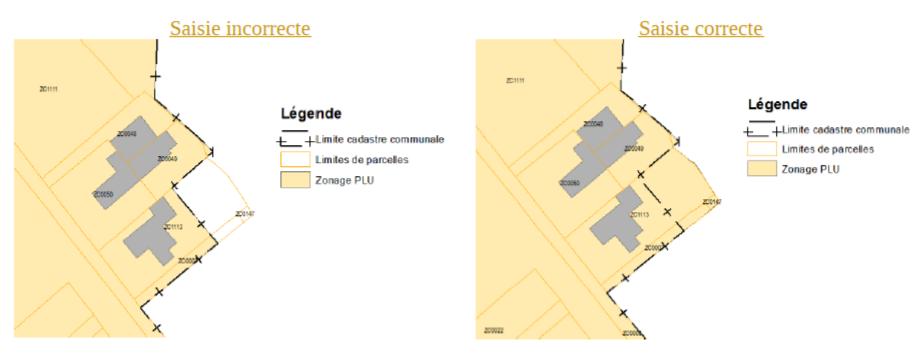
La valeur conventionnelle 001 correspond à la symbolisation par défaut.

A défaut de valeur (lorsque l'attribut SYMBOLE est vide), ou à défaut de valeur préalablement référencée dans le registre, la symbolisation par défaut s'applique.

La valeur conventionnelle 000 permet d'indiquer que l'objet ne doit pas être symbolisé. Quoique non symbolisé l'objet reste interrogeable.

### Consignes de saisie

La limite cadastrale communale constitue la référence des limites du document d'urbanisme. Lorsque cette limite n'est pas cohérente avec les limites de parcelles, la géométrie des parcelles cadastrales est prise en compte.



# Consignes d'implémentation informatique

#### textuelles

*Informations* Dans le lot de données, les pièces écrites sont <u>transmises</u> au format pdf. (Elles devront également être fournies au maître d'ouvrage en format éditable cf. §5.1.6 Livraison des documents dématérialisés).

> Afin d'optimiser le volume informatique, d'améliorer les vitesses de transfert lors des téléversements et téléchargement du document d'urbanisme et de faciliter la lecture et l'exploitation des documents, les pièces écrites sont produites **par export au format pdf** de fichiers édités dans un logiciel de traitement de texte dans un volume informatique de préférence limité à 5 Mo.

Seuls les anciens documents papier sans fichier source éditable peuvent être scannés au format pdf. On limite alors leur volume en adoptant une résolution de scannage correspondant à la lecture à l'écran : 72 voire 100 dpi.

## Cahier des charges

Article 6 : livraison des documents dématérialisés

#### **Livraisons**

<u>Il est recommandé de prévoir au minimum deux livraisons des documents</u> <u>dématérialisés au maître d'ouvrage :</u>

- une livraison intermédiaire avant l'arrêt du document d'urbanisme ;
- une livraison finale avant l'approbation du document d'urbanisme.

#### **Produits attendus**

Le prestataire livrera les données au maître d'ouvrage dans les délais fixés par les clauses administratives.

- les fichiers au format [format standard d'échange à préciser à l'exclusion du DXF] dont les contenus seront structurés conformément aux prescriptions nationales du CNIG;
- une édition des documents graphiques du PLU;
- les fichiers de pièces écrites, spécifiés à l'article 2, dans un format bureautique éditable (.doc, .odt, etc.) et au format PDF obtenu par export PDF du document éditable, mais en aucun cas par scannage de document papier;
- la liste des anomalies constatées et les problèmes rencontrés ;
- le rapport qualité ;
- le(s) fichier(s) de métadonnées accompagnant les lots de données.

L'ensemble des fichiers sera fourni sur support numérique stable compatible avec le matériel informatique du maître d'ouvrage.

# Appel à commentaires sur les géostandards PLU/CC

#### AACOMM sur les standards PLU/CC

- Période : du 15 septembre au 14 octobre 12h
- Documents fournis :
- 220819\_Suivi\_evolutions\_standard\_PLU\_CC.pdf
- 220819\_Standard\_CNIG\_PLU\_v2022-07\_mode\_modif.pdf
- 220819\_Standard\_CNIG\_CC\_v2022-07\_mode\_modif.pdf
- 210819\_Note de revision v2022-07.pdf
- 220818\_Commentaires\_Standard\_CNIG\_PLU-CC.doc

		-	-	lard CNIG PLU/CC <u>v2022</u> vant le 14/10/2022 à <u>12</u> h	Date 15/09/2022 Appel à commentaires du 15/09/2022 au 14/10/2022 à 15/09/2022		
	Organisme	Type de commentaire: (G)énéral (U)rbankme (T)echnique (D)ocument	Page, Paragraphe Figure / Table au / Note / Ligne	Commentaire (explication du besoin de modification)	Мо	dification proposée	Décision du GT CNIG DDU
				Merci de nous retourner CE fichier au fo	mat_doc (pas_do	cx, ni pdf)	
1							
2							
3							
4							
5							

- Résolution des commentaires
- Présentation à la Commission des standards du 10 novembre (?)





# Merci de votre participation

**Arnauld GALLAIS** 

+33 (0)2 40 12 84 76 arnauld.gallais@cerema.fr